



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
COMMUNE  
DE  
PLAN-de-CUQUES  
(Bouches du Rhône)

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 18 Février 2021**

Conseillers en exercice : 33  
Présents : 31  
Votants : 33

Date convocation :  
**12 Février 2021**  
Date affichage ordre du jour :  
**12 Février 2021**

**21/011/DELIB.005**

**Objet :**  
**Budget Ville  
Exercice 2021  
Autorisation de Dépenses  
avant Vote du Budget  
Primitif - Rectification**

L'an deux mille vingt et un et le **18 Février 2021 à 18h00**, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué le **12 Février 2021**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, eu égard à la crise sanitaire du **COVID-19 à la maison de la jeunesse, Rue Georges Clémenceau à Plan-de-Cuques**, sous la présidence de **M. Laurent SIMON Maire**.

Étaient présents : Mmes MM : SIMON, CAVIN, BONANNO, PIRAS-LACROIX, NICHANIAN, TENAGLIA, DURAND, GERBAL, GARGUILO, GERMAIN, BECCARI, MILANI, CIARAMELLA, GIRAUD, MALLEGOL, LE MARTELOT, ATTALI, PERRIN, JASSEM, CESSOU, KLEIN, FOLIOT, CHATEL, VOGT, ARAMAND, GIUDICELLI, SIMOND, DONATI, NOEL, BARRET, JAYNE ;

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : Mme FARINA Emmanuelle (donne pouvoir à M. SIMON )  
M. CIGNA (donne pouvoir à Mme GIUDICELLI)

Mme CAVIN Mathile a été désigné(e) secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait adopté la délibération autorisant monsieur le maire, dans l'attente du vote du budget primitif 2021 à mettre en recouvrement les recettes, à engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente et à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Suite à une observation de la Préfecture, il s'avère que les restes à réaliser (RAR) ne sont pas à prendre en compte pour le calcul du quart des crédits relatif aux dépenses d'investissement. Il convient donc de retirer la délibération 20/162/DELIB.095 du 16 décembre 2020 et d'adopter une nouvelle délibération tenant compte de cette observation.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'utiliser, avant le vote du Budget Primitif VILLE 2021, la procédure prévue à l'article L 1612-1 du C.G.C.T. pour les crédits suivants :

Chapitres	Crédits ouverts - Exercice 2020				Crédits autorisés avant vote Budget Primitif Exercice 2021
	BP	BS	DM & VC	TOTAL	
20		-		-	-
204	60 000,00	-		60 000,00	15 000,00
21	791 477,40	1 532 667,72	26 000,00	2 350 145,12	587 536,28
23	1 166 182,56	1 685 000,00		2 851 182,56	712 795,64
4581	120 000,00	90 000,00		210 000,00	52 500,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 137 659,96</b>	<b>3 307 667,72</b>	<b>26 000,00</b>	<b>5 471 327,68</b>	<b>1 367 831,92</b>
		<b>5 471 327,68</b>			

**VOTE : 8 ABSTENTIONS (ARMAND, GIUDICELLI, CIGNA, DONATI, NOEL, BARRET, JAYNE, SIMOND)**

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture  
Le ..... **1.1.FEV. 2021** .....  
et publication ou notification  
Du ..... **2 2 FEV. 2021** .....

Fait et délibéré en mairie le jour mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme en mairie le **18 Février 2021**

Le Maire,  
  
**Laurent SIMON**